



LEJEP - Laboratoire d'études juridiques et politiques

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. LEJEP - Laboratoire d'études juridiques et politiques. 2009, Université de Cergy-Pontoise - UCP. hceres-02033177

HAL Id: hceres-02033177

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02033177>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport d'évaluation

Unité de recherche :

Laboratoire d'Etudes Juridiques et Politiques
de l'Université de Cergy-Pontoise



Mars 2009



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport d'évaluation

Unité de recherche :

Laboratoire d'Etudes Juridiques et Politiques
de l'Université de Cergy-Pontoise



Le Président
de l'AERES

Jean-François Dhainaut

Section des unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

mars 2009



Rapport d'évaluation



L'Unité de recherche :

Nom de l'unité : Laboratoire d'Etudes Juridiques et Politiques

Label demandé : EA

Nom du directeur : M. AUDIT Mathias

Université ou école principale :

Université de Cergy-Pontoise

Autres établissements et organismes de rattachement :

Date de la visite :

19 février 2009



Membres du comité d'évaluation)

Président :

M. Marcel MORABITO, Sciences Po. Paris

Experts :

M. Jean-Claude HALLOUIN, Université de Poitiers

M. Lucien JAUME, CEVIPOF, Sciences Po.Paris

Expert(s) représentant des comités d'évaluation des personnels (CNU, CoNRS, CSS INSERM, représentant INRA, INRIA, IRD.....) :

Aucun membre du CNU n'était disponible à la date de la visite.

Observateurs)

Délégué scientifique de l'AERES :

M. François SAINT-BONNET

Représentants de l'université ou école, établissement principal :

Mme Anne-Sophie BARTHEZ, Vice-Présidente de l'Université de Cergy-Pontoise

M. François GERMINET, Vice-Président de l'Université de Cergy-Pontoise



Rapport d'évaluation



1 • Présentation succincte de l'unité

- 34 enseignants-chercheurs
- 15 HDR
- 25 publiants
- 70 doctorants

2 • Déroulement de l'évaluation

La présentation a été effectuée sous la direction de Etienne Pataut en présence de 15 enseignants-chercheurs, dont la doyenne de l'UFR Droit, et de 3 doctorants. Elle a donné lieu à un exposé des responsables des diverses composantes appelées à former la nouvelle unité -Centre de recherche en droit économique (CRDE), Centre de droit public (CDP), Centre de droit international public et privé (CEDIPP), Centre de droit pénal économique (CDPE)-, auxquelles il faut adjoindre les spécialistes de science politique qui, sans être directement rattachés à l'un des Centres préexistants, adhèrent clairement au même objectif fédérateur.

Les doctorants, auditionnés hors la présence des enseignants-chercheurs, étaient trop peu nombreux pour permettre de se forger une vision globale. On note néanmoins qu'ils ont manifesté un excellent niveau et qu'ils ont tenu à exprimer leur confiance dans leurs directeurs de recherche.

3 • Analyse globale de l'unité, de son évolution et de son positionnement local, régional et européen

Le projet de constitution du Laboratoire d'Etudes Juridiques et Politiques s'appuie sur une authentique volonté fédératrice que l'on ne peut qu'encourager à une époque où les cloisonnements inutiles sont trop nombreux. Il repose, scientifiquement, sur le socle solide des centres préexistants et bénéficie, administrativement, du soutien de l'Université de Cergy-Pontoise.

Son succès dépendra de sa capacité à dépasser la simple addition des forces de recherche en présence et à construire son identité sur des axes transversaux. Une réflexion a d'ores et déjà été entreprise en ce sens et a permis de dégager des pistes d'action sur l'évolution des formes de l'Etat et la régulation, ainsi que sur l'énergie et le développement durable.

On note également que ce projet, dont les vertus mutualisatrices sont évidentes, est animé par le souci non moins louable de tisser un lien étroit entre recherche et enseignement.



4 • Analyse équipe par équipe et par projet

Par-delà les axes transversaux précédemment évoqués, les diverses équipes appelées à composer le Laboratoire d'Etudes Juridiques et Politiques (LEJEP) développent des projets spécifiques.

Le Centre de recherche en droit économique (CRDE), souhaite poursuivre son analyse de fond du droit des sociétés, nourrit des projets sur la négociation collective et envisage la mise en place d'un Observatoire d'éthique des affaires.

Le Centre de droit public (CDP), qui prend la suite du « Centre d'études et de recherche : fondements du droit public » (CER-FDP), développe une double orientation, vers les collectivités territoriales et les contentieux publics.

Le Centre de droit international public et privé (CEDIPP), s'intéresse à l'impact de la globalisation sur le droit : renouvellement du droit international ; évolution de la distinction entre droit public et droit privé.

Le Centre de droit pénal économique (CDPE), a pour ambition de développer une recherche sur le droit répressif non seulement judiciaire, mais aussi administratif.

Quant aux spécialistes de science politique (1 PR, 2 MCF), ils recherchent actuellement une formule d'association, en particulier autour du CEPEL, solution qui paraît difficile tant eu égard au contenu qu'à l'éloignement géographique. Peut-être conviendrait-il de s'appuyer sur l'influence de Paris 10? Il appartiendra à l'Université d'arrêter un choix quant à la place de la discipline en son sein. Cela dit, quelle que soit la solution administrative retenue, on relève une volonté des spécialistes de science politique d'apporter leur concours au LEJEP.

Comme on a pu l'observer à propos des projets transversaux, les projets spécifiques se caractérisent par la volonté de nouer des liens étroits entre recherche et enseignement. On relève également une forte volonté de s'implanter dans l'environnement professionnel.

5 • Analyse de la vie de l'unité

Le projet de constitution du LEJEP, tout en mettant en œuvre une dynamique qu'il importe de soutenir, appelle deux remarques.

- Sur le plan scientifique : en l'état actuel, la visibilité demeure celle des centres. L'identité collective LEJEP reste à construire. Dans cette entreprise, quelle que soit l'ambition pluridisciplinaire, publicistes et politistes devront définir plus précisément leur place.

- Sur le plan administratif : il est essentiel de définir des règles de gouvernance, qui ne procèdent pas simplement de l'addition des forces en présence, mais qui permettent de favoriser le projet transversal.



6 • Conclusions

– Points forts :

- Authentique volonté pluridisciplinaire de l'ensemble des collègues : quoique le projet mette en évidence de par son contenu un rôle moteur des privatistes, publicistes et politistes sont résolument engagés dans cette approche commune.
- Excellente ambiance de travail : la capacité d'écoute, le désir d'apprendre qui anime l'ensemble des promoteurs du projet constituent des conditions objectives très favorables au succès de l'entreprise.
- Fort soutien de l'Université à cette initiative.

– Points à améliorer :

- Si les axes transversaux avancés ne peuvent être contestés quant à leur validité, ils ne sont pas à proprement parler originaux. Il convient de préciser leurs contours. A l'instar de l'éthique des affaires, d'autres thèmes pourraient être fédérateurs.
- La réflexion sur la gouvernance doit être renforcée dans la perspective transversale du LEJEP.

– Recommandations :

- Préciser le contenu des axes transversaux et leur place eu égard aux axes spécifiques développés par les Centres appelés à composer le LEJEP.
- Développer la réflexion sur des modalités de pilotage susceptibles de favoriser l'ambition transversale affichée.

Ces observations ne sauraient en tout état de cause faire perdre de vue l'engagement et la qualité des équipes engagées dans le projet. Celui-ci nous semble présenter toutes les conditions requises pour être fortement soutenu.

Note de l'unité	Qualité scientifique et production	Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement	Stratégie, gouvernance et vie du laboratoire	Appréciation du projet
B	A	B	B	A

LA PRESIDENCE

33 BOULEVARD DU PORT
95011 CERGY-PONTOISE CEDEX

téléphone 01 34 25 61 25
télécopie 01 34 25 61 27

M. Marcel MORABITO
Sciences Po., Paris
Président du comité d'évaluation AERES

Réf. : FMC/FG/MA 09.500451

Cergy, le 27 avril 2009

Affaire suivie par : Pauline Dreux-Palassy
Tél : 01 34 25 72 68
pauline.dreux-palassy@u-cergy.fr

Objet : Remarques de fond sur le rapport de l'AERES du laboratoire LEJEP

Cher collègue,

L'université de Cergy-Pontoise remercie le comité de visite pour son analyse.

La volonté de fédérer au sein d'une unité commune de recherche des axes parfois très divers, et de participer ainsi à un décloisonnement de l'activité de recherche a été fortement saluée et encouragée par le comité de visite. L'université s'engage à soutenir cette dynamique.

Recevez, cher collègue, mes salutations distinguées,

La présidente

Françoise Moulin Civil